

LES ENFANTS INVITÉS À CONCOURIR. Et si vous exposiez vos Playmobil à Dinard ?

L'association Playmocréa, organisatrice du festival Playmobil à Dinard, est l'auteur d'un concours destiné aux enfants pour leur permettre de participer à cet événement.

Pour participer, l'enfant doit concevoir une scène de 180 cm x 80 cm avec ses propres jeux Playmobil. Il peut utiliser des éléments de décors divers tel que du sable, du tissu, etc. Une fois conçu, le participant doit prendre deux photographies de sa réalisation scénique puis remplir un bulletin de participation dont la date limite d'envoi est fixée au 23 mai 2019 et l'adresser à la Famille Lacroix, 19, route de Sainte-Marguerite, 50290 Bricqueville-sur-Mer.

L'enfant sélectionné pourra exposer son œuvre pendant le festival Playmobil qui se déroulera au Cosec de Dinard, du 8 au 10 juin prochain.

■ Contact : ecotaupi@orange.fr

SENTIER LITTORAL. L'action déterminante des Amis des chemins de ronde

Hormis Michèle Kirry qui a fait allusion aux associations, les intervenants ont passé sous silence l'action déterminante des Amis des chemins de ronde et de leur président, Patrice Petitjean. Un petit rappel est donc nécessaire :

5 mai 1982. La Servitude de Passage Piétonnier sur le Littoral (SPPL) sur Saint-Briac est validée par arrêté préfectoral. Cet arrêté est annulé par le Conseil d'Etat pour un motif exclusivement de forme.

Mai 2009. Une manifestation des Amis des Chemins de Ronde conduit la municipalité Senghor à demander que

soit remis à l'étude le tracé de la SPPL. Cette étude n'est pas acceptée pour information insuffisante.

2013. Suite aux interventions des ACR35, le projet est relancé et soumis à la Commission Départementale de la Nature et de la Protection des Sites (CDNPS) qui vote un avis favorable à l'unanimité, le 21 mai 2013.

Printemps 2014. Le préfet ordonne une enquête publique.

4 février 2015. Un arrêté du Préfet approuve le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral de la commune. 21 riverains demandent au tribunal administratif de prononcer l'annulation de l'arrêté préfectoral pour

abus de pouvoir. « Bien que ce recours ne soit pas suspensif, les pouvoirs publics restent dans l'inaction » déplore Patrice Petitjean, président des ACR, en janvier 2017.

Par une lettre du 2 février 2017, les ACR mettent en demeure le Préfet d'agir.

15 décembre 2017. Le Tribunal administratif de Rennes prononce l'annulation partielle de l'arrêté du préfectoral du 4 février 2015. Cette annulation, qui ne porte que sur la forme (2 riverains non régulièrement convoqués) ne concerne que quelques parcelles.

Fin 2018 et début 2019. L'État engage les travaux. Ouverture du premier tronçon le 28 février 2019.

NOUVEAU

LE COMPTOIR VOUS ACCOMPAGNE pour vos événements privés ou associatifs :

- location de tireuses à bières

Nouveau • **Ilot beer** (remorque équipée avec tirage pression évier et éclairage)

- vins, champagnes,....



location
de tireuse
offerte*

Fut
à partir de **54€**

*Voir condition
en magasin.



Ilot Beer
unique dans
la région

LE COMPTOIR
CAVE & BAR - VINS & BIÈRES

4, rue de la Croix Desilles - SAINT-MALO
02 23 52 51 26 - Retrouvez-nous sur

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.